



### Kpalimé / Santé sexuelle et reproductive

## Les sénateurs approfondissent leur compréhension des enjeux

Les enjeux liés à la santé sexuelle et reproductive sont au centre d'un atelier d'échange ouvert le mercredi 20 mai 2026 à Kpalimé, dans la région des Plateaux. Cette rencontre réunit les sénateurs autour d'une réflexion approfondie sur les Droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR), dans un contexte marqué ...



PAGE 4

### PRODUITS FNFI



#### Echos des bénéficiaires

## Tchodie Amah Justine, revendeuse d'ustensiles de cuisine dans le marché d'Adjéngré

Les Togolais affichent un attachement particulier à la cuisine. Le marché des ustensiles bénéficie de cet engouement, ce qui se traduit par une forte implantation de revendeuses dans toutes les localités ...

PAGE 2

### DROIT DES AFFAIRES



#### Fiprod 2026 à Lomé

## L'Ohada renforce l'expertise africaine en contrats d'affaires

La quatrième édition du Forum international des professionnels du droit et du chiffre (Fiprod) est ouverte mercredi 20 mai 2026 à Lomé. Placée sous la présidence de Pacôme Yawovi Adjourouvi, ministre de la Justice et des Droits humains, cette édition permettra de renforcer les compétences des experts du droit et du chiffre dans la conception, la négociation et la rédaction des contrats d'affaires.

PAGE 4

### SANTÉ

## Baisse de la mortalité hospitalière

## Le Togo consolide ses acquis

Indicateur de la qualité des soins mesurant la proportion de patients décédés pendant leur séjour à l'hôpital, ...

PAGES 6&amp;7



## Sommet NEISA 2026 à Kigali

# Le Togo défend une approche continentale du nucléaire civil

Le sommet sur l'innovation en matière d'énergie nucléaire pour l'Afrique (NEISA 2026) s'est ouvert, le 19 mai 2026 à Kigali au Rwanda, sur le thème « Énergiser l'Afrique pour l'avenir : Transformer l'ambition nucléaire en réalité investissable ».

PAGE 3

### DERNIERES HEURES

## Togo : une campagne foraine lancée pour faciliter l'accès au certificat de nationalité

Le ministère togolais de la Justice et des Droits humains a lancé une opération foraine de délivrance de certificats de nationalité dans les différentes préfectures du pays. Prévue jusqu'au 9 juillet 2026, cette initiative est organisée en collaboration avec la société Canadian Bank Note (CBN).

Cette campagne accompagne le déploiement de la plateforme numérique de demande de certificat de nationalité mise en place par les autorités togolaises. Elle vise à faciliter l'accès des citoyens à ce document administratif, notamment pour les usagers rencontrant des difficultés dans l'utilisation des services en ligne. Parallèlement aux opérations de délivrance, une tournée nationale de sensibilisation est menée afin d'informer les populations sur les procédures à suivre pour obtenir le certificat de nationalité automatisé.

Accessible depuis septembre 2024 via le guichet national des services publics, la plateforme a déjà permis de traiter 127.791 demandes sur les 165.557 enregistrées à la fin mars 2026.

### Togo-Pologne

## Un financement de 24 millions d'euros pour structurer une filière de drones

Le Togo et la Pologne renforcent leur coopération dans le domaine du numérique et des technologies avancées avec la signature d'un accord majeur destiné à développer une filière locale de drones. L'entente a été conclue, ce 18 mai à Lomé, lors de la visite du Vice-Premier ministre et ministre du Numérique de la République de Pologne, Krzysztof Gawkowski.



PAGE 5

	<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Fiprod 2026 à Lomé L'Ohada renforce l'expertise africaine en contrats d'affaires</p>  <p>P 4</p>	<p>Umoa-Titres Le Togo prévoit de lever 25 milliards FCFA</p>  <p>P 5</p>	<p>Baisse de la mortalité hospitalière Le Togo consolide ses acquis</p>  <p>P 10</p>
---	---	---	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Tchodie Amah Justine, revendeuse d'ustensiles de cuisine dans le marché d'Adjéngré

Les Togolais affichent un attachement particulier à la cuisine. Le marché des ustensiles bénéficie de cet engouement, ce qui se traduit par une forte implantation de revendeuses dans toutes les localités du pays. Toutefois, la concurrence reste très intense sur le secteur. Celle-ci s'observe d'abord sur les prix, mais elle s'effectue également sur le terrain de l'innovation. Revendeuse d'ustensiles de cuisine dans le marché d'Adjéngré, Tchodie Amah Justine a réussi à tirer son épingle du jeu. Pour en arriver là, elle a pu compter sur le FNFI pour se passer des prêteurs dont les taux d'intérêts étaient trop élevés. Retour sur une histoire qui a débuté en 2014. Nous sommes à Adjéngré dans la région centrale.

### Parcours

Qui n'a jamais brûlé un ustensile dès les premiers mois d'utilisation ? Même si la recette était souvent parfaitement suivie, notre matériel n'a pourtant pas survécu à la chaleur émanant de la plaque de cuisson. Pour éviter de nous retrouver, tous les six mois, aux stands ustensiles de cuisine, mieux vaut se tourner vers des produits de qualité. Allez-vous en procurer chez Tchodie Amah Justine dans le marché d'Adjéngré si vous êtes dans la région centrale. Couverts, casseroles ou encore moules...

Etc.

Tchodie Amah Justine est couturière de formation. Pendant son enfance à Kara, elle aidait également sa mère dans la vente de d'huile de

d'importantes parts de marché à Adjéngré. La demande est forte.

Pour continuer à satisfaire sa clientèle, Tchodie Amah Justine a dû aller voir les

réaliser le leur. Avec ses produits, le FNFI soutient l'entrepreneuriat féminin en améliorant l'accès aux financements.

L'engagement du Togo en faveur de l'égalité a dû s'appuyer sur des mesures gouvernementales pour libérer les femmes des structures sociales qui les empêchaient de progresser. Nous devons avancer et continuer de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Et justement, le produit Nkodédé permet à nos femmes, bénéficiaires en fin des cycles des produits FNFI d'avoir des crédits jusqu'à 5 millions de FCFA pour le premier cycle et 10 millions pour le deuxième cycle. Tchodie Amah Justine, veut avoir un magasin moderne à Adjéngré, rêve qu'elle pourra réaliser d'ici quelques mois parce qu'étant éligible, elle a mené les démarches nécessaires et aura le financement Nkodédé.

### Surmonter les défis

Au démarrage d'une nouvelle affaire, la plupart des petites entreprises, qui commencent souvent en tant que nano-entreprises lancent leurs affaires en investissant leur propre épargne et/ou en utilisant des fonds obtenus auprès de parents ou d'amis, qu'elles peuvent compléter par des prêts consentis par

des prêteurs informels ou par des crédits acceptés par les fournisseurs de matériel. C'est le cas de Tchodie Amah Justine. Mais, bien avant le lancement des activités du FNFI en 2014.

Aujourd'hui, cette dame qui se heurtait à des obstacles en matière de financement a pu grâce au FNFI rendre viable son activité. Désormais, elle ambitionne de mener celle-ci à un niveau supérieur avec le produit Nkodédé.

### Conseils aux femmes

Les communautés rurales sont celles qui ont le plus besoin de services financiers. Grâce au FNFI et à d'autres initiatives du gouvernement, l'inclusion financière des zones rurales libère leur immense potentiel économique, et bénéficie aux pauvres en milieu rural y augmentant le revenu des ménages.

Tchodie Amah Justine, exhorte toutes les femmes Togolaises à saisir ses opportunités. Elle dit : « avec toutes les opportunités qu'il y a, aucune femme ne doit plus attendre son mari. Levez-vous, trouvez une idée, le FNFI va vous accompagner ». Et elle conclue : « Je demande aux femmes d'être éveillées, car la vie n'est pas facile »



Tchodie Amah Justine

palme. Mais passionnée par les ustensiles de cuisine, elle rejoint son grand frère à Adjéngré en 2011 avec une petite épargne pour se lancer dans le secteur. Elle s'est investie dans sa passion avec ses propres moyens et sa détermination, a appris les bases théoriques de ce business, et a perfectionné son activité avec l'expérience. « J'ai commencé petitement dans le marché. Mais comme j'aime aller vers les gens pour demander conseil, j'ai vite appris, lié rapidement des liens privilégiés avec les fournisseurs », révèle-t-elle. Tchodie Amah Justine a réussi à conquérir

prêteurs informels. C'était en 2013. Mais entre-temps, devenue présidente des femmes du marché, elle fut parmi les premières informées sur les produits FNFI après le lancement du fonds en 2014. Et ce fut le départ d'une nouvelle aventure. « J'ai eu successivement 5 crédits avec le FNFI. Le taux d'intérêts est avantageux pour nous les femmes », affirme-t-elle. Les hommes et les femmes ont sans doute le même potentiel, mais des différences d'accès à l'éducation, à la santé et aux financements peuvent empêcher les femmes de

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodlakina  
Secrétaire de rédaction :  
Edy Alley  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Caleb Akponou  
Affo-Djèlè Alarba  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
Amah Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Sommet NEISA 2026 à Kigali

### Le Togo défend une approche continentale du nucléaire civil

**Le sommet sur l'innovation en matière d'énergie nucléaire pour l'Afrique (NEISA 2026) s'est ouvert le 19 mai 2026 à Kigali au Rwanda sur le thème « Énergiser l'Afrique pour l'avenir : Transformer l'ambition nucléaire en réalité investissable ».**

Parmi les voix les plus remarquées de cette rencontre continentale figure celle du président du Conseil, Faure Gnassingbé,

de croître. Nos besoins industriels vont augmenter. Nos économies vont se numériser. Et tout cela exige une énergie que nous ne pouvons plus raisonnablement espérer obtenir des seules sources que nous mobilisons aujourd'hui », a-t-il affirmé, appelant ainsi à une lecture lucide des défis énergétiques africains. Son intervention s'est articulée

financières internationales sur le nucléaire civil.

La deuxième question soulevée par le dirigeant togolais a porté sur la responsabilité des États africains dans la concrétisation de cette ambition. À ce sujet, il a présenté les avancées enregistrées par le Togo dans la structuration de son dispositif national.

« Le Togo, pour sa part, a

d'une action collective africaine. Pour lui, aucun État ne pourra réussir seul la transition nucléaire du continent.

« Sommes-nous ensemble prêts à faire ce qu'aucun pays africain ne pourra réussir seul ? Mutualiser nos réglementations, aligner nos standards, agréger nos demandes et construire un cadre africain de financement du nucléaire avec les banques de développement, les fonds souverains et les investisseurs privés », a-t-il interrogé.

Dans le prolongement de cette réflexion, le président du Conseil a insisté sur la formation des compétences africaines comme condition essentielle de réussite.

« Former massivement scientifiques, ingénieurs, techniciens, régulateurs et juristes est une nécessité. Notre jeunesse, particulièrement nos jeunes filles, doit être au cœur de cette aventure. Le nucléaire africain ne sera pas un nucléaire importé. Il sera un nucléaire pensé, opéré et gouverné par les Africains au service des Africains ». Enfin, le dirigeant togolais a appelé à un changement de paradigme dans la perception internationale du nucléaire africain.

« L'Afrique ne demande pas qu'on lui fasse l'aumône d'une technologie. L'Afrique propose un partenariat. L'Afrique propose un marché. L'Afrique propose une vision adulte de sa propre énergie. Ce qui nous manque encore, ce sont des instruments financiers à la hauteur de notre ambition », a-t-il souligné.

Le président rwandais Paul Kagamé a mis en avant la nécessité d'accélérer le développement de l'énergie nucléaire en Afrique et de renforcer la coopération régionale pour assurer l'indépendance et la sécurité énergétique du continent. « Pour l'Afrique, l'énergie n'est pas simplement une source de développement », a déclaré M. Kagamé.

Le président rwandais a salué l'engagement de son homologue togolais pour la cause africaine, particulièrement son leadership dans la promotion d'une coopération énergétique régionale fondée sur l'innovation, la souveraineté

et le développement durable du continent. Il s'est réjoui des avancées enregistrées par le Togo dans le domaine, à travers notamment l'adoption d'une législation spécifique, la création d'une commission de l'énergie atomique et l'exploration des petits réacteurs modulaires pour les zones hors réseau. Le président Paul Kagamé s'est félicité du choix porté sur le Togo pour abriter le prochain sommet du NEISA, y voyant une reconnaissance des efforts engagés par le pays dans le domaine de l'énergie nucléaire.

« Nous faisons évoluer les discussions au-delà des ambitions pour les orienter vers une coordination concrète, des mécanismes de financement efficaces et un déploiement à grande échelle. À cet égard, nous nous réjouissons que le Togo accueille la prochaine édition et poursuive cet élan continental » a-t-il précisé. Par son appel à conjuguer réalisme énergétique, préparation institutionnelle et coopération continentale, Faure Gnassingbé a posé les jalons pour transformer l'ambition nucléaire africaine en projets concrets, sûrs et investissables.

Les travaux devront aboutir à l'établissement d'un cadre de référence pour le financement de l'énergie nucléaire, ainsi qu'au lancement de volets consacrés à la coopération régionale et à l'agrégation. Ils permettront également de définir des priorités consolidées en matière de préparation réglementaire et institutionnelle, et d'élaborer un cadre d'action post-sommet 2026-2027. Enfin, ils intégreront des signaux de demande émanant de l'industrie et des services publics afin de renforcer les financements bancaires.

En marge du sommet, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a eu un entretien en tête-à-tête avec le président rwandais, Paul Kagame, sur plusieurs enjeux d'intérêt commun, tant au plan bilatéral que régional. Les discussions ont notamment porté sur la situation sécuritaire dans les Grands Lacs, une crise pour laquelle le président du Conseil a été désigné médiateur par l'Union africaine.

**Edem Dadzie**



Faure Gnassingbé durant son intervention (Crédit photo : Présidence du Conseil)

dont l'intervention a été un plaidoyer en faveur d'une approche africaine concertée du nucléaire civil. La cérémonie s'est tenue en présence du président rwandais Paul Kagame, de la présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan et du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Mariano Grossi, des représentants de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de l'Agence pour l'énergie nucléaire, de l'Association nucléaire mondiale et de World Nuclear Exhibition. Elle a également réuni des partenaires financiers, des fournisseurs de technologies et de services liés à l'énergie nucléaire, ainsi que plusieurs experts internationaux.

Le président du Conseil a replacé le débat énergétique dans une perspective de souveraineté et de responsabilité collective. Il a rappelé que l'Afrique se trouvait à un moment décisif de son histoire énergétique. Faure Gnassingbé a insisté sur l'ampleur des besoins futurs du continent, en particulier dans les zones urbaines.

« Nos villes vont continuer

autour de trois grandes questions qu'il a soumises à l'ensemble des participants. La première est celle de la lucidité stratégique. « Sommes-nous aujourd'hui prêts à reconnaître ensemble que les énergies renouvelables, aussi essentielles soient-elles, ne suffiront plus à elles seules à porter notre industrialisation ? Au Togo, comme dans beaucoup de pays, nous croyons au solaire. Nous croyons aussi à l'hydraulique. Nous éclairons déjà des centaines de villages par des mini-réseaux », a-t-il rappelé.

Le président du Conseil a ensuite souligné que les nouvelles exigences industrielles imposent désormais une énergie stable et continue. « Les industries de transformation, les centres de données, l'intelligence artificielle et le numérique africain de demain exigent une électricité continue, décarbonée et compétitive en électricité de base. Sur ce terrain, le nucléaire civil, et singulièrement les petits réacteurs modulaires et les microréacteurs, n'est plus une option lointaine. C'est une option mature », a-t-il soutenu, en évoquant également l'évolution du regard des institutions

choisi modestement d'agir. Membre de l'AIEA depuis 2012, la loi nationale sur l'usage sûr, sécurisé et pacifique du nucléaire a été adoptée. La création en janvier 2025 de notre Commissariat à l'énergie atomique témoigne de cette volonté. Tout récemment à Vienne, nous avons signé un nouveau cadre de coopération avec l'agence pour les cinq prochaines années », a-t-il indiqué.

Le président du Conseil a également mis en avant les initiatives engagées en faveur des microréacteurs modulaires pour les zones non raccordées au réseau national.

« Nous avons engagé l'exploration de microréacteurs modulaires pour les zones non raccordées au réseau national. Nous ratifions les conventions internationales de sûreté. Nous bâtissons pas à pas la crédibilité institutionnelle qui rend un projet bancable. Être responsable, ce n'est pas attendre. C'est préparer, cadrer et convaincre », a-t-il affirmé devant les participants au sommet. Enfin, la troisième question formulée par le chef du gouvernement togolais a porté sur la nécessité

**Kpalimé / Santé sexuelle et reproductive****Les sénateurs approfondissent leur compréhension des enjeux**

**Les enjeux liés à la santé sexuelle et reproductive sont au centre d'un atelier d'échange ouvert le mercredi 20 mai 2026 à Kpalimé, dans la région des Plateaux. Cette rencontre réunit les sénateurs autour d'une réflexion approfondie sur les Droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR), dans un contexte marqué par la persistance de défis sanitaires majeurs.**

Organisée avec l'appui technique et financier de la Direction de la santé, de la mère et de l'enfant (DSME), en partenariat avec l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF) et Ipas Afrique francophone, cette session de trois jours vise à renforcer les connaissances des participants sur les DSSR, à analyser le cadre juridique existant au Togo et à examiner les défis liés à la mortalité maternelle, en vue de contribuer à un environnement législatif plus protecteur et mieux adapté aux réalités actuelles.

La directrice exécutive de l'ATBEF, Noélie Koevi-Koudam, a rappelé l'urgence d'une action renforcée face aux indicateurs encore préoccupants : « Le Togo continue de faire face à un taux de mortalité maternelle préoccupant estimé à environ 400 décès pour

100.000 naissances vivantes, alors que la cible des objectifs de développement durable vise moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030 ».

Face aux défis actuels, il apparaît nécessaire

du Parlement, a un rôle stratégique dans l'examen, l'adoption et le suivi des lois ».

Pour sa part, Aboudou N. Soro, représentant de la directrice régionale d'Ipas Afrique francophone, a réaffirmé l'engagement de son institution à accompagner les autorités

aux conséquences des avortements à risque.

Dr Tchandana Makilioube, directrice de la Santé de la mère et de l'enfant, représentant le ministre chargé de la Santé, a rappelé les principales réformes engagées par le gouvernement en matière de santé maternelle et infantile,

défis persistent : « Les progrès du Togo en matière de réduction des décès maternels, néonataux et infantiles évitables sont réels et méritent d'être salués, mais ils restent insuffisants ».

S'adressant aux sénateurs, elle a insisté sur leur responsabilité dans l'évolution du cadre juridique : « Vous occupez une place décisive pour faire avancer l'alignement de notre cadre national sur les directives régionales et internationales dans un environnement constamment changeant ». Plusieurs communications ont marqué cette première journée de travaux. Les échanges ont porté sur les fondamentaux et l'introduction aux DSSR, la présentation du cadre législatif de la santé reproductive au Togo, ainsi que sur l'état des lieux des DSSR avec un accent particulier sur la mortalité maternelle dans le pays.

Ces différentes présentations ont permis aux sénateurs d'approfondir leur compréhension des enjeux sanitaires, juridiques et sociaux liés à la santé reproductive, en vue de nourrir une réflexion sur l'amélioration du cadre normatif national.

**La rédaction**



**Photo de famille des participants (Crédit photo : Sénat Togo)**

d'actualiser les textes en vigueur, afin de les adapter aux nouveaux défis sanitaires, sociaux et démographiques auxquels le pays est confronté. La directrice exécutive de l'ATBEF a également insisté sur le rôle stratégique des parlementaires dans ce processus, en soulignant que « le Sénat, en tant que deuxième chambre

dans la recherche de solutions adaptées et durables. Évoquant les causes de la mortalité maternelle, il a établi un lien entre certaines complications obstétricales et les avortements clandestins : « Les études montrent que 18% de cette mortalité sont liés à ces hémorragies », a-t-il indiqué, en référence

notamment la subvention de la césarienne, le programme Wezou et l'Assurance maladie universelle (Amu).

« Le gouvernement accorde une importance très particulière à la santé de la mère et de l'enfant », a-t-elle déclaré, soulignant les efforts continus des autorités sanitaires. Elle a toutefois reconnu que des

**Fiprod 2026 à Lomé****L'Ohada renforce l'expertise africaine en contrats d'affaires**

**La quatrième édition du Forum international des professionnels du droit et du chiffre (FIPROD) est ouverte mercredi 20 mai 2026 à Lomé. Placée sous la présidence de Pacôme Yawovi Adjourouvi, ministre de la Justice et des Droits humains, cette édition permettra de renforcer les compétences des experts du droit et du chiffre dans la conception, la négociation et la rédaction des contrats d'affaires.**

Organisée par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (Ohada), cette rencontre biennale réunit des experts africains et européens autour du thème : « Techniques contractuelles d'affaires en Afrique ». Placée sous l'égide du ministre de la Justice du Togo, président en exercice du Conseil des ministres de

l'Ohada, cette édition vise à renforcer les compétences des professionnels du droit et du chiffre dans la conception, la négociation et la rédaction des contrats d'affaires, devenus essentiels dans les grands projets économiques du continent.

Après Dakar en 2019, Kigali en 2022 et Yaoundé en 2024, la capitale togolaise accueille ainsi un forum qui ambitionne de consolider un droit des affaires africain harmonisé, moderne et adapté aux enjeux économiques actuels.

À l'ouverture des travaux, le garde des Sceaux togolais a rappelé que le Fiprod est devenu un cadre majeur d'échanges entre les magistrats, avocats, notaires, huissiers, experts-comptables, juristes

d'entreprise, fiscalistes, banquiers, assureurs et décideurs publics africains. Pour Me Adjourouvi, cette rencontre dépasse le simple

confrontés quotidiennement aux réalités des transactions commerciales et des contentieux.

« Les objectifs du Fiprod

émergentes du droit des affaires. Favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les participants des différentes



cadre académique et permet de rapprocher les institutions productrices de normes des acteurs

sont clairs : renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre sur les questions

régions. Promouvoir une meilleure appropriation du droit Ohada par les ...

**Suite à la page 10**

## Biashara Africa 2026

## Lomé mise sur les investissements et le commerce africain

**Pendant 3 jours, Lomé s'est transformée en un carrefour des affaires africaines. Les investisseurs, décideurs publics, entrepreneurs et institutions financières se sont réunis dans la capitale togolaise avec une ambition commune : accélérer les échanges intra-africains et transformer les opportunités économiques du continent en projets concrets. À travers Biashara Africa 2026, le Togo espère non seulement renforcer son positionnement stratégique en Afrique de l'Ouest, mais aussi stimuler de nouvelles dynamiques d'investissements et de création de richesses.**

continentale africaine (Zlecaf), l'événement a rassemblé plus de 3 000 participants venus de 48 pays.

Le forum a confirmé son statut de plateforme majeure de dialogue économique continental. Plus de 700 exposants, répartis entre 197 stands nationaux et 97 stands étrangers, y ont présenté leurs produits, innovations et opportunités d'affaires dans plusieurs secteurs stratégiques.

Le programme a été marqué par quinze panels et cinq événements parallèles

consolidation de nouveaux partenariats économiques. Quatre mémorandums d'entente ont été signés entre différentes institutions, notamment entre la ZLECAF et plusieurs partenaires techniques et commerciaux. Ces accords visent à faciliter les investissements, à soutenir le secteur privé et à renforcer les échanges commerciaux intra-africains.

L'intervention du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a constitué l'un des moments forts du forum. Le dirigeant togolais a insisté sur la nécessité de passer du temps des ambitions à celui des réalisations concrètes, appelant les États africains à accélérer la mise en œuvre effective de la Zlecaf.

À travers l'accueil de cet événement continental, le Togo cherche également à consolider son image de hub logistique, commercial et financier régional. La qualité de l'organisation, la mobilisation des acteurs économiques et la présence de délégations internationales ont contribué à renforcer la visibilité du pays sur la scène économique africaine.

Pour les participants, cette édition 2026 marque une étape importante dans la construction d'une économie africaine davantage intégrée, compétitive et tournée vers les investissements productifs.

E. A



Faure Gnassingbé et le secrétaire général de la Zlecaf visitant les stands

La troisième édition du Forum d'affaires Biashara Africa s'est achevée le 20 mai 2026 après des travaux consacrés au commerce, à l'investissement et à l'intégration économique africaine. Co-organisé par le gouvernement togolais et la Zone de libre-échange

portant sur les défis liés à l'intégration régionale, à la transformation industrielle, au financement des PME, au numérique, à la logistique ou encore aux chaînes de valeur africaines.

Au-delà des discussions, Biashara Africa 2026 a surtout servi de cadre à la

## Umoa-Titres

## Le Togo prévoit de lever 25 milliards FCFA

**Le Togo poursuit son recours au marché financier régional pour soutenir le financement de son budget. Le gouvernement prévoit de mobiliser 25 milliards FCFA le 29 mai 2026 à travers une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) sur le marché des titres publics de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa).**



Trésor national

Selon l'avis d'appel d'offres consulté par Togo First, l'opération se structure en deux volets. Le Trésor public togolais compte lever 5 milliards FCFA via des BAT d'une maturité de 364 jours. Les 20 milliards FCFA restants seront obtenus à travers des OAT réparties sur des maturités de 3 et 5 ans.

Ces titres, d'une valeur nominale de 10 000 FCFA, offriront des taux d'intérêt de 6,15 % pour les obligations à trois ans et de 6,35 % pour celles à cinq ans. Ils sont principalement destinés aux investisseurs institutionnels opérant sur le marché régional des capitaux.

Les ressources mobilisées serviront au financement du budget de l'État pour l'exercice 2026, arrêté à 2751 milliards FCFA. Elles permettront de couvrir les dépenses publiques et de soutenir les investissements

dans plusieurs secteurs prioritaires de l'économie nationale.

Cette opération constitue la troisième intervention du Togo sur le marché des titres publics au cours du deuxième trimestre 2026. Sur cette période, le pays ambitionne de lever un total de 185 milliards FCFA.

Depuis le début de l'année, le Trésor public togolais a déjà mobilisé 115,5 milliards FCFA, soit un peu plus de 24 % de son objectif annuel fixé à 463 milliards FCFA.

À l'instar d'autres États membres de l'Umoa, le Togo privilégie régulièrement le marché régional comme levier de financement complémentaire. Cette stratégie vise à diversifier les sources de ressources publiques tout en répondant aux besoins croissants liés aux investissements structurants et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans un contexte marqué par des exigences budgétaires élevées, ces émissions successives confirment la volonté des autorités de maintenir un accès actif aux marchés financiers régionaux pour soutenir la dynamique de développement économique.

Edy Alley

## Togo-Pologne

## Un financement de 24 millions d'euros pour structurer une filière de drones

**Le Togo et la Pologne renforcent leur coopération dans le domaine du numérique et des technologies avancées avec la signature d'un accord majeur destiné à développer une filière locale de drones. L'entente a été conclue, ce 18 mai à Lomé, lors de la visite du Vice-Premier ministre et ministre du Numérique de la République de Pologne, Krzysztof Gawkowski.**

L'accord porte sur le financement du projet Africa Drone Company, porté par le Centre de développement de l'automatisation (CDA). Il bénéficie d'une enveloppe de 24 millions d'euros mobilisée par la banque publique polonaise BGK, dans le cadre du programme européen Global Gateway, dédié au renforcement des

partenariats stratégiques avec l'Afrique.

Le projet ambitionne de développer au Togo des capacités locales complètes dans la conception, l'assemblage et le déploiement de drones. Ces équipements seront destinés à plusieurs secteurs clés de l'économie, notamment la sécurité, l'agriculture, la logistique, l'industrie et la surveillance des infrastructures critiques.

Pour les autorités togolaises, cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de transformation numérique et de montée en compétences technologiques. Elle vise à réduire la dépendance extérieure en matière de solutions technologiques tout en favorisant

l'émergence d'une expertise locale dans un secteur en forte croissance.

Le ministère de l'Efficacité du service public et de la Transformation numérique entend accompagner ce projet comme un levier de modernisation de l'administration et d'amélioration des services publics grâce aux outils technologiques.

Au-delà de l'aspect industriel, Africa Drone Company devrait également générer des opportunités économiques nouvelles, notamment en matière d'emplois qualifiés, de formation technique et de développement de start-up locales spécialisées dans les technologies aériennes et numériques.

Cette coopération traduit

aussi la volonté de la Pologne de renforcer sa présence économique en Afrique à travers des investissements structurants, combinant le financement, le transfert de

étape importante dans la construction d'un partenariat durable, orienté vers la modernisation, l'innovation et le développement économique partagé, dans



Cérémonie de lancement

compétences et l'innovation technologique. Pour Lomé et Varsovie, cet accord marque une

un contexte mondial marqué par l'accélération des technologies numériques.

E. A

## Baisse de la mortalité hospitalière

# Le Togo consolide ses acquis

**Indicateur de la qualité des soins mesurant la proportion de patients décédés pendant leur séjour à l'hôpital, la mortalité hospitalière est en baisse au Togo. Cet indicateur, loin d'être anodin, évalue la sécurité et l'efficacité des soins sur l'ensemble du territoire national, objet du présent dossier.**

baisse du taux de mortalité hospitalière, même modérée en apparence, constitue un indicateur sensible de la qualité des soins. Elle reflète l'efficacité des diagnostics, la pertinence des traitements administrés et la qualité du suivi des patients.

Entre 2024 et 2025, le recul de 0,2 point, puis la projection à 3,5 % en 2026, est un bon signe. L'évolution

par les interventions médicales et le suivi post-thérapeutique, c'est toute la chaîne de soins qui se trouve progressivement optimisée. La diminution de la mortalité hospitalière peut également être interprétée comme le signe d'une gestion plus efficace des pathologies, notamment les plus graves. C'est aussi synonyme d'une capacité accrue à intervenir à temps, à stabiliser les

conditions d'accueil, ont contribué à rehausser la qualité des services offerts. Cette dynamique participe à la réduction des évacuations sanitaires coûteuses et au renforcement de la prise en charge locale.

La qualité du système de santé repose avant tout sur les femmes et les hommes qui le font vivre. En phase avec cette réalité, le pays a intensifié ses actions en faveur du personnel sanitaire. Recrutements ciblés, formations continues, redéploiement stratégique des agents et amélioration progressive des conditions de travail ont permis de mieux répondre aux besoins des populations. Ces efforts ont garanti une meilleure couverture médicale sur le territoire et une prise en charge plus efficace, notamment dans les zones à forte vulnérabilité sanitaire, impactant dans la foulée le taux de mortalité hospitalière.

### La prévention et la santé communautaire

Au-delà des soins curatifs, l'année 2025 a renforcé l'orientation préventive de la politique sanitaire. Campagnes de vaccination, actions de sensibilisation à la santé maternelle et infantile, lutte contre les maladies endémiques et promotion de l'hygiène occupent une place centrale. La santé communautaire, appuyée par des relais locaux formés et engagés, a permis de diffuser des messages essentiels et de détecter précocement certaines pathologies, contribuant ainsi à une baisse des risques sanitaires évitables. La digitalisation et la gouvernance sanitaire améliorée ont été aussi au rendez-vous. La transformation numérique a touché le secteur de la santé, plusieurs outils digitaux ont été renforcés ou déployés pour améliorer la gestion des données sanitaires, la traçabilité des soins et la planification des interventions.

Cette modernisation de la gouvernance sanitaire

a favorisé une meilleure allocation des ressources, une transparence accrue et une prise de décision fondée sur des données fiables, au bénéfice des usagers comme des professionnels.

### Quelques réalisations qui impactent

L'un des grands projets de ces dernières années à impacter la chute du taux de mortalité hospitalière au Togo, est le projet Services de santé essentiels de qualité pour une couverture sanitaire universelle (SSEQU). À la fin de l'année 2025, 86 infrastructures étaient en cours de construction dans les régions des Savanes, de la Kara, de la Centrale et des Plateaux.

En ce qui concerne l'équipement médical, les établissements publics de santé ont bénéficié de dotations d'une valeur d'environ 20 milliards de francs CFA. Elle couvre 144 structures sanitaires dans tout le pays.

Au cours de ces dernières années, les investissements publics en faveur du système sanitaire sont en pleine évolution, témoignant de l'engagement du gouvernement à relever les défis qui s'imposent. Les investissements accrus ont permis d'améliorer la prise en charge des patients, impactant considérablement le décès dans les centres hospitaliers du pays.

Les investissements publics dans le système de santé sont en progression. Ils sont passés de 28,46 milliards FCFA en 2017 à 40,47 milliards FCFA en 2021, pour 110 milliards FCFA en 2024, à 114 milliards FCFA en 2025 et projetés à 118 milliards FCFA en 2026. Dans la foulée, plusieurs projets et programmes sont également mis en branle pour relever les défis du secteur.

### Des hôpitaux de référence pour limiter les évacuations

C'est notamment le cas de l'hôpital Dogta Lafié. Infrastructure de santé



Faure Gnassingbé à l'inauguration de Dogta-Lafié de Lomé

Calculée sur la base du nombre de décès survenus à l'hôpital par le total de sorties sur une période donnée, la mortalité hospitalière constitue un indicateur clé. Elle est généralement utilisée pour comparer la performance des établissements sanitaires ou du système sanitaire d'un pays.

Au Togo, le taux de mortalité hospitalière est passé de 3,9 % en 2024 à 3,7 % en 2025 et est attendu à 3,5 % en 2026. Une trajectoire descendante qui, à elle seule, esquisse les contours d'un système de soins en amélioration progressive grâce aux investissements et aux décisions de l'État.

Une réalité se lit dans ces chiffres : celle d'une capacité accrue des structures sanitaires à prendre en charge les patients, à limiter les complications et à améliorer les issues des hospitalisations. La

suggère une amélioration des pratiques médicales, un renforcement des capacités des établissements et une meilleure organisation des services hospitaliers.

### Un système de soins en consolidation

La tendance rassurante ne s'explique pas par un seul facteur. Elle résulte d'un ensemble d'actions convergentes : renforcement des infrastructures sanitaires, disponibilité accrue des équipements (le gouvernement a investi près de 20 milliards de francs CFA en 2024 pour doter les formations sanitaires du pays d'équipements médicaux modernes, par exemple), montée en compétence du personnel médical et paramédical et amélioration de l'accès aux soins. En fait, chaque maillon du système contribue à la consolidation du progrès.

De l'accueil du patient à sa prise en charge, en passant

patients et à réduire les risques de complications. L'évolution indique que l'effort déployé commence à produire des effets mesurables. Cette lutte menée au quotidien dans les hôpitaux, avec comme résultat la diminution du taux de mortalité, constitue à ne point douter, une avancée.

### Des infrastructures renforcées

La chute de mortalité en 2025 est aussi la résultante du renforcement et de la modernisation des infrastructures sanitaires. L'année a été marquée par un effort d'investissement dans les infrastructures sanitaires. Plusieurs formations sanitaires ont été réhabilitées, équipées ou nouvellement construites, tant en milieu urbain que rural, afin de rapprocher l'offre de soins des usagers.

La modernisation des plateaux techniques, l'acquisition d'équipements, l'amélioration des

de référence au Togo, elle est conçue pour améliorer l'accès à des soins de qualité et réduire le recours aux évacuations sanitaires. Répondant aux standards internationaux, avec une architecture moderne

mortalité infantile, le Togo ne manque pas d'initiatives pour relever ce défi qui permet également de faire baisser le taux de mortalité hospitalière. C'est ainsi qu'est mis en œuvre le projet des hôpitaux mère-

l'achat d'équipements modernes pour renforcer les centres de santé du pays.

Ces équipements acquis dans le cadre de projets soutenus par la Banque

populations rurales. Sauf qu'elles sont généralement confrontées à des difficultés d'accès à l'énergie électrique impactant négativement l'accès des populations à des soins de qualité.

Depuis, le gouvernement s'est donc engagé à relever ce défi. Avec l'appui du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), il est mis en place un projet de modernisation des unités de soins périphériques (USP) dans les cinq (5) régions du Togo de systèmes solaires. Ce projet permet de garantir l'offre de services et de soins de santé de qualité, d'assurer une alimentation continue d'électricité en vue d'un fonctionnement optimal de ces unités.

#### Rénovation et extension des CHU

Depuis quelques mois, les travaux sont en cours dans les CHU campus de Lomé et de Kara. Au niveau du CHU Campus de Lomé, ils consistent en une réhabilitation et un renforcement avec la construction d'un nouveau plateau technique et d'une maternité, la réfection des bâtiments, des voiries, et des réseaux, ainsi que le rééquipement total de l'établissement.

universel au soin.

À terme, les travaux permettent, conformément à la Feuille de route gouvernementale, d'augmenter la capacité d'hospitalisation du centre, d'améliorer la qualité des soins, et de renforcer l'infrastructure de santé au Togo. Mieux, de contribuer davantage à réduire le taux de mortalité hospitalière du pays.

#### Faire davantage en relevant les défis

En dépit des efforts, le paysage sanitaire togolais reste tout de même confronté à nombre de défis. Ces derniers sont relatifs au manque de professionnels de la santé, à un accès toujours limité aux soins et à une couverture de protection sociale insuffisante.

Aussi, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements médicaux adéquats, et une prévalence croissante des maladies non transmissibles comme le diabète et les cancers constituent des défis à relever.

Pour maintenir le cap de la baisse continue du taux de mortalité hospitalière, le gouvernement se doit de



Des équipements médicaux acquis pour les hôpitaux du Togo

et des équipements de pointe, Dogta-Lafiè inclut un plateau technique moderne doté de robots médicaux, une large offre de spécialités, une capacité de 160 lits avec des chambres haut de gamme, un bloc opératoire de pointe et une équipe médicale qualifiée.

La réalisation de cette infrastructure témoigne de l'engagement du gouvernement à redorer le blason du système sanitaire du pays par l'opérationnalisation de la société de gestion hospitalière (SOGEHP).

À travers cette dernière, des opérations de levée de fonds sont mises en place pour renforcer l'exploitation de l'hôpital. En 2022, l'ouverture du capital de la SOGEHP a permis de mobiliser environ 15 milliards FCFA.

Le succès des premières interventions de la campagne nationale de chirurgie cardiovasculaire, débutée en mai 2026, à l'Hôpital Dogta-Lafiè (HDL), témoigne de son efficacité. Les premières interventions à cœur ouvert du centre ont été réalisées avec succès, réparant des cœurs souffrants.

#### Multiplication des hôpitaux mère-enfant

Confronté durant des années à une forte

enfant, dont l'objectif est de réduire la mortalité maternelle et infantile en améliorant l'accès à des soins de qualité pour les mères et les enfants.

Ces centres modernes qui se multiplient dans toutes les régions, grâce à une volonté claire du gouvernement, permettent de renforcer le plateau technique national, en particulier la réanimation pédiatrique et néonatale.

Aussi permettent-ils d'assurer une prise en charge optimale et de garantir des soins de qualité à faible coût, conformément à la vision d'accès universel aux soins.

Grâce aux hôpitaux modernes mère-enfant, le taux de mortalité infantile au Togo connaît une baisse significative. Passé d'environ 124 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010, il est descendu à 58 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2022, soit une réduction d'environ 50 %.

#### L'équipement des centres, une priorité

À ce niveau, le gouvernement, sous le leadership du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ne lésine pas sur les moyens. En 2024, près de 20 milliards FCFA ont été débloqués pour

mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et la Fondation Mérieux témoignent de la bonne collaboration du gouvernement pour relever les défis qui s'imposent.

Aussi s'inscrivent-ils dans la vision du gouvernement de moderniser les



infrastructures, de renforcer les capacités des hôpitaux et des centres de santé et d'améliorer l'offre de soins de santé pour les populations vulnérables.

#### Du renouveau dans les USP

Au Togo, les Unités de soins périphériques (USP) constituent les premiers recours sanitaires des

D'un coût de 104 millions d'euros, le projet est financé par des crédits français et s'étend sur une durée de 36 mois. La première partie de ces travaux a été réceptionnée, le 24 avril 2026, par Jean-Noël Barrot, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, et Jean-Marie Tessie, ministre en charge de la Santé et de l'Accès

poursuivre les efforts. Pour ce faire, il entend maintenir le cap de ses engagements pour assurer l'accès des populations à des soins de qualité. Et l'année 2026 part déjà sur de bons rails, avec des avancées de 2025 qui seront consolidées et un progrès sanitaire à soutenir.

**Caleb Akponou**

-5-

COPIE

**SIGNIFICATION DE LETTRE**

Le 07 mai 2026

Et le lundi 07 Mai à 09 heures 20 minutes ;

À la requête de La Société **BANK OF AFRICA (BOA-TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de dix-sept milliards cinq cent millions (17.500.000.000) F CFA, ayant son siège social à Lomé, Boulevard de la République, 01 B.P. : 229, Tél : 22 53 62 62 / 22 53 62 01, Fax : 22 21 91 31, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Togo sous l'identification TOGO-LOME 2009 B 0340, N°CC 092994-U, représentée par Monsieur Youssouf IBRAHIMI, Directeur Général, y demeurant et domicilié ;

NOM : **M. ESSO TCHONDA**  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé  
 Adresse de l'exploitant : Cour d'Appel de Lomé

Avons notifié à :

- **CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU**  
 Quartier Anonkui, Rue Mission Tové  
 Tel : 90541787  
 Lomé BP :359  
 Lomé-TOGO; où étant et parlant à : *par affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de commerce de Lomé, conformément aux dispositions de l'article 55 du code de procédure civile et ce, parce que le destinataire est sans adresse connue et son contact hors zone de couverture et par insertion dans le journal Togomatine en vertu de l'article 140 du décret n° 140 du 15/01/2006*

L'original de la lettre N°N/REF/0485/0526/DRC/DGA/DG datée du 07 Mai 2026/15/11/2026 signée par Madame Bintou OUATTARA, Directeur Recouvrement et Contentieux, ayant pour objet : Notification d'arrêté et de clôture de compte :

Commençant par :

« Monsieur, le Gérant,

Notre Banque a signé avec la société **CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU** une convention notariée de compte courant en date du 08/02/2024.....

Et se terminant par :

**« Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »**


Lui déclarant que la présente notification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

-6-

**SOUS TOUTES RESERVES**

**A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre susmentionnée que copie du présent exploit dont le coût est de : **30 000 F CFA.**



**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP

Lomé, le 07 Mai 2026

**CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU**  
Quartier Anonkui, Rue Mission Tové  
Tél : 90 54 17 87  
Lomé BP : 359  
Lomé-TOGO

N/REF/0485/0526/DRC/DGA/DG

**Objet : Notification d'arrêté et de clôture de compte**

Monsieur le Gérant,

Notre Banque a signé avec la société **CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU** une convention notariée de compte courant en date du 08/02/2024.

Dans le cadre de cette relation en compte courant, notre Banque a accordé à la société **CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU** un crédit spot de 120 000 000 F CFA, pour l'acquisition de stocks soja à un taux d'intérêt de 10.5 % HT + TAF payable sur une durée de 06 mois.

Votre société n'a pas respecté son obligation de remboursement de ces concours financiers.

Par exploit en date du 07 Octobre, la Banque a mis en demeure la société **CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARLU** de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la régularisation de sa situation dans un délai de huit (08) jours.

Malgré cette mise en demeure, vous n'avez pas régulariser votre situation.

Votre société n'a pas honoré les échéances prévues pendant plus de cent-quatre-vingt (180) jours. Plusieurs échéances sont demeurées impayées.

Au regard des échéances impayées enregistrées dans nos livres, nous vous notifions par la présente la déchéance de terme et l'exigibilité immédiate du solde débiteur de votre compte pour inexécution de vos engagements de remboursement des facilités financières qui vous avaient été accordées.

Cette situation oblige la Banque à mettre fin immédiatement à la relation contractuelle avec la société.

Le montant total du solde de votre compte est **cent onze millions huit cent neuf mille quatre-vingt (111 809 080) Francs CFA**, en principal, intérêts et sous réserve des intérêts à échoir et accessoires, détaillé comme suit :

Créance Douteuse Sur Crédit Ordi CT	FCFA	- 107 807 854
Créance Douteuse/Litigieuse/Découvert	FCFA	- 81 781
Int/Créance Douteuse Sur Crédit Ordi CT	FCFA	- 3 917 137
Int/Créance Douteuse/Litigieuse/Découvert	FCFA	- 2 308
<b>TOTAL</b>	<b>FCFA</b>	<b>-111 809 080</b>

Nous vous invitons donc à nous faire connaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la réception de la présente, toute contestation de cet arrêté de compte. Votre contestation doit être formulée à l'adresse de la Banque par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

En l'absence de contestation, votre compte sera réputé contradictoirement arrêté et clôturé dans les livres de la Banque.

Nous vous prions de nous retourner tous les instruments de paiement en votre possession notamment les notes de chèques. Nous vous informons que vous ne pourrez plus faire aucune opération sur ledit compte et que tout versement sur ce compte sera considéré comme un paiement de la dette de la société dans nos livres.

« Veuillez agréer, Monsieur, le Gérant, nos salutations distinguées. »



**Bintou OUATTARA**  
Directeur Recouvrement  
et Contentieux

**Pièces jointes :**

- Les Relevés de comptes

Compte : 012300000 au 01/01/2025  
 Banque : BANK OF AFRICA - TOGO  
 Relevé du 01.01.2025 au 31.12.2025

ET/LE CREDITEUR(S) :  
 ET/LE DEBITEUR(S) :  
 LOMÉ  
 TOGO

LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Relevé initial au 01.01.2025			-45,474,00
01.01.2025 - 01.02.2025 - PAVILLON	6,400,00		
01.02.2025 - 01.03.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.03.2025 - 01.04.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.04.2025 - 01.05.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.05.2025 - 01.06.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.06.2025 - 01.07.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.07.2025 - 01.08.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.08.2025 - 01.09.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.09.2025 - 01.10.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.10.2025 - 01.11.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.11.2025 - 01.12.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.12.2025 - 01.01.2026 - PAVILLON	10,000,00		
TOTAL DES MOUVEMENTS	100,000,00		
Solde au 31.12.2025			-45,474,00

Compte : 012300000 au 01/01/2025  
 Banque : BANK OF AFRICA - TOGO  
 Relevé du 01.01.2025 au 31.12.2025

ET/LE CREDITEUR(S) :  
 ET/LE DEBITEUR(S) :  
 LOMÉ  
 TOGO

LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Relevé initial au 01.01.2025			-45,474,00
01.01.2025 - 01.02.2025 - PAVILLON	6,400,00		
01.02.2025 - 01.03.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.03.2025 - 01.04.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.04.2025 - 01.05.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.05.2025 - 01.06.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.06.2025 - 01.07.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.07.2025 - 01.08.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.08.2025 - 01.09.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.09.2025 - 01.10.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.10.2025 - 01.11.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.11.2025 - 01.12.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.12.2025 - 01.01.2026 - PAVILLON	10,000,00		
TOTAL DES MOUVEMENTS	100,000,00		
Solde au 31.12.2025			-45,474,00

Compte : 012300000 au 01/01/2025  
 Banque : BANK OF AFRICA - TOGO  
 Relevé du 01.01.2025 au 31.12.2025

ET/LE CREDITEUR(S) :  
 ET/LE DEBITEUR(S) :  
 LOMÉ  
 TOGO

LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Relevé initial au 01.01.2025			-45,474,00
01.01.2025 - 01.02.2025 - PAVILLON	6,400,00		
01.02.2025 - 01.03.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.03.2025 - 01.04.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.04.2025 - 01.05.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.05.2025 - 01.06.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.06.2025 - 01.07.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.07.2025 - 01.08.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.08.2025 - 01.09.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.09.2025 - 01.10.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.10.2025 - 01.11.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.11.2025 - 01.12.2025 - PAVILLON	10,000,00		
01.12.2025 - 01.01.2026 - PAVILLON	10,000,00		
TOTAL DES MOUVEMENTS	100,000,00		
Solde au 31.12.2025			-45,474,00

-1-

**REQUETE**

A

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

Maitre TCHONDA Esso, Huissier de justice à Lomé près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, Avéjé Woéssomé, 2ième Voie à dryte après le carrefour de l'Eglise Evangélique d'Avéjé, en venant de Limousine, sur le Bd Faure Gnassingbé, environ 50m à droite dans ladite Voie, tél : 92 09 92 92 ;

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que dans l'exercice de ses fonctions, le requérant a été saisi par la société de banque Bank Of Africa (BOA) TOGO SA, ayant son siège social à Lomé, prise de la personne de son représentant légal, aux fins de signifier aux Etablissements CHRIST ROI ASSE MISS, ayant leur siège à Lomé Agoé Anokui, pris en la personne de leur promoteur demeurant et domicilié à Lomé et censé répondre au contact : 90 54 17 87, une lettre référencée N°N/REF/0485/0526/DRC/DGA/DG datée du 07 Mai 2026 signée par Madame Bintou OUATTARA, Directeur Recouvrement et Contentieux, ayant pour objet : Notification d'arrêt et de clôture de compte ;

Pour accomplir sa mission, le requérant a tenté vainement de joindre le requis sur son contact mobile tel que précisé sur-le courrier dont la signification est sollicitée : le serveur déclare que le numéro de notre correspondant est momentanément suspendu ;

N'ayant pu joindre téléphoniquement le requis, le requérant a été accompagné par un personnel de la société mandante (Bank Of Africa Togo SA) sur les lieux censés abriter le siège connu des Etablissements CHRIST ROI ASSE MISS ;

Curieusement les locaux ayant abrité ledit siège sont occupés par un quidam qui a déclaré ne pas connaître le destinataire de l'acte en ajoutant avoir baillé les lieux lorsqu'ils étaient vides ; mieux, qu'il ne connaît pas l'ancien occupant des lieux ;

Qu'il a dû procéder par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et ce, conformément à l'article 58 du code de procédure civile qui stipule : « Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la partie principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le Juge » ;



## Fiprod 2026 à Lomé Suite de la page 4

# L'Ohada renforce l'expertise africaine en contrats d'affaires

...opérateurs économiques et les praticiens. Contribuer à la promotion de recommandations utiles pour les institutions communautaires. Et consolider les réseaux de coopération entre acteurs juridiques, judiciaires et financiers du continent », a-t-il déclaré.

Le choix du thème de cette édition répond à la complexité croissante des montages contractuels dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie, les mines, le gaz, les télécommunications, la banque ou encore les assurances.

Face à la multiplication

des partenariats public-privé, les financements de projets, les joint-ventures ou concessions, les organisateurs estiment que la maîtrise des techniques contractuelles devient un enjeu central pour garantir la sécurité juridique des investissements et limiter les contentieux coûteux.

Le forum entend également mettre l'accent sur les mécanismes alternatifs de règlement des différends, notamment la médiation et l'arbitrage, considérés comme des outils privilégiés pour préserver les relations d'affaires entre les partenaires économiques.

Pour Karel Osiris Coffi

Dogue, directeur général de l'Ersuma, les contrats d'affaires constituent « l'ossature de la confiance » et déterminent la répartition des risques, des responsabilités et des bénéfices dans les opérations économiques. Il a souligné qu'un contrat mal négocié peut fragiliser la souveraineté économique des États africains, tandis qu'une ingénierie contractuelle maîtrisée peut renforcer la capacité des pays à défendre leurs intérêts stratégiques.

Durant les travaux, une trentaine d'intervenants venus d'Afrique et d'Europe vont échanger sur les fondamentaux des contrats

d'affaires, les techniques de négociation et de rédaction, la prévention des risques contractuels ainsi que la gestion des litiges liés à l'exécution des contrats. Les participants réfléchiront également à l'adaptation du droit Ohada aux réalités de l'économie numérique, verte et circulaire, dans un contexte où l'Afrique cherche à renforcer son attractivité économique et sa souveraineté juridique.

« Durant ces jours, les participants prendront part à des ateliers pratiques, des cliniques contractuelles, des entretiens professionnels et d'affaires, des salons de négociation, des expositions et ventes en stands, des

présentations de produits et services de partenaires, des sponsors et annonceurs, sans oublier les moments de convivialité, de réseautage et de découverte culturelle qui font aussi la force des grandes rencontres africaines », a listé le directeur général de l'Ersuma.

Créée pour lutter contre l'insécurité juridique et judiciaire freinant les investissements en Afrique, l'Ohada à travers la formation de Lomé, poursuit son ambition de bâtir un environnement des affaires plus fiable et plus compétitif pour ses États membres.

**Caleb Akponou**

# #MaCarte MaLiberté

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026




-50%  
SUR LES  
FRAIS

DEMANDEZ  
VOTRE CARTE  
OPEN OU  
CHALLENGE  
VIA L'APPLICATION  
MYCORIS BANK  
OU EN AGENCE

INFO : 8283

La Banque Internationale  
d'Afrique

CORIS BANK

 **2<sup>ème</sup> ORIGINAL**

**SIGNIFICATION DE L'ARRET N°098/25 DU 27 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-six  
Et le 15 (06) mai à 10 heures 40 minutes  
A la requête de Dame TCHAKPANA Afi Niassounafa, demeurant et domiciliée à Lomé.

Assistée de Maître Thérèse DONU, Avocate au Barreau du Togo dont le Cabinet est sis à Lomé quartier Adidoadin, 2ème corner après le Carrefour Bodjona en direction de la Cour d'appel de Lomé, 31BP20, [www.theresedonu.com](http://www.theresedonu.com); Tél. : 90 17 80 75 ; email : [contact@theresedonu.com](mailto:contact@theresedonu.com) ;

J'ai,

**J'ai M. AMEGONOU Kodjovi Sedwo**  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé  
Demeurant et domicilié en ladite Ville  
Traouzes Douzou-Limousine, 2ème von  
après la Clôture du Lycée Technique  
d'Adidoadin

Signifié et en tête des présentes laissé à :


**La succession de feu MADZGOU Tahrou, représentée par Sieur YACOUBOU Soutane**, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *N'ayant ni domicile ni résidence connus, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile.*


Copie de l'Arrêt N°098/25 rendu le 27 février 2025 par la Cour d'Appel de Lomé.

Lui déclarant que la présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit et qu'elle dispose d'un délai de deux (02) mois à compter de la réception de la présente pour se pourvoir en cassation.

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ELLE NE L'IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie tant de l'Arrêt N°098/25 rendu le 27 février 2025 par la Cour d'Appel de Lomé, que celle du présent exploit dont le coût est de :

 **L'HUISSIER**

 **Thérèse Donu**  
CABINET D'AVOYAT : LOMÉ TOGO  
TCHAKPANA Afi Niassounafa  
31BP20, Carrefour Bodjona  
Direction de la Cour d'Appel de Lomé  
Tél. : 90 17 80 75 ; Email : [contact@theresedonu.com](mailto:contact@theresedonu.com)

**COUR D'APPEL DE LOMÉ**  
ARRIVÉE LE 19 MAI 2026  
Dossier sous N° 098/25

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN JOURNAL**  
A  
Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé

Dame TCHAKPANA Afi Niassounafa, demeurant et domiciliée à Lomé ;

Assistée de Maître Thérèse DONU, Avocate au Barreau du Togo dont le Cabinet est sis à Lomé quartier Adidoadin, 2ème corner après le Carrefour Bodjona en direction de la Cour d'appel de Lomé, 31BP20, [www.theresedonu.com](http://www.theresedonu.com); Tél. : 90 17 80 75 ; email : [contact@theresedonu.com](mailto:contact@theresedonu.com) ;

**A l'honneur de vous exposer que :**

Par Arrêt N°098/25 rendu le 27 février 2025, la Cour d'appel de Lomé a confirmé le Jugement N°2208/2012 rendu le 13 juillet 2012 par le Tribunal de première instance de première classe de Lomé en faveur de la requérante.

**Pièce N°1 : Arrêt N°098/25 DU 27 Février 2025**

Pour les besoins de l'exécution dudit arrêt, la requise a cherché à signifier la décision rendue par le Ministère de Maître AMEGONOU, Huissier de Justice à Lomé, au Sieur YACOUBOU Soutane, représentant de la succession de feu MADZGOU Tahrou sans succès.

Ce dernier ne dispose d'aucun domicile, résidence ou adresse connus.

Dans ce contexte, la requérante n'a autre choix que de se référer aux dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile qui prévoit que « Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge ».

L'huissier instrumentaire a donc procédé à l'affichage de l'exploit à l'entrée principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du Code de procédure civile susvisé et a établi un procès-verbal d'affichage.


**Pièce N°2 : Exploit de signification de l'arrêt N°098/25 du 27 février 2025**

**Pièce N°3 : Procès-verbal d'affichage**

Ayant déjà procédé à l'affichage de l'exploit de signification, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, désigner tel journal qu'il vous plaira conformément à l'article 58 précité, aux fins de son insertion ainsi que les pièces y afférentes.

**SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE**

Faite à Lomé, le 15 mai 2026  
Pour la requérante,

 **Thérèse Akouvi DONU**  
épse AGBONEGBAN  
AVOCATE

**ORDONNANCE N° 0624 /2026**

Nous WOTTOR Kokou Amégboh, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les motifs y exposés et les pièces jointes ;


Vu les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile ;

Désignons le journal TOGO-MATIN aux fins d'insertion de l'exploit de signification de l'arrêt N°098/25 du 27 février 2025 et les pièces y afférentes ;

- Autorisons Dame TCHAKPANA Afi Niassounafa, à y faire insérer l'exploit de signification susdit et les pièces y afférentes au journal désigné ;

- Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Faite en notre Cabinet à Lomé le 19/05/2026  
Le Président de la Cour d'Appel de Lomé

 **WOTTOR Kokou Amégboh**



TMONEY SA



# Envoie et reçois instantanément de l'argent

du Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée Bissau\*

Mixx, le 1<sup>er</sup> et seul opérateur Mobile Money au Togo à connecter toute l'UEMOA.



\*Pays de la zone UEMOA